

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 1 sur 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

UFI: 7PR5-F04J-E001-DMT8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Concentré d'arôme sans nicotine pour la fabrication de liquides pour cigarettes électroniques.

Utilisations déconseillées

Toute autre que celle décrite au point 1.2.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Meisterfids GmbH
Rue: Aueweg 3
Localité: D-30900 Wedemark
Téléphone: (+49) 5073 9263733
E-mail: support@meisterfids-paff.de
Personne à contacter: Martin Streng Téléphone: (+49) 5073 9263733
E-mail: support@meisterfids-paff.de
Internet: www.meisterfids-paff.de
Service donnant les informations: Distribution

Importateur / Metteur sur le marché Suisse

Nom de la société: noSmoky (Supper GmbH)
Rue: St. Klemensstrasse 10
Localité: CH-2544 Bettlach
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
E-mail: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (e-mail): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2; H319

Libellé des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 2 sur 12

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Essence de citron, Cinnamate de méthyle, Citral. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Nom de la substance			Proportion
	N° CE	N° index	N° REACH	
	Classification (règlement (CE) n° 1272/2008)			
89-78-1	Menthol			1 - < 5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H315 H318 H335			
8008-56-8	Essence de citron			< 1 %
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1; H226 H315 H317 H304			
79-09-4	Acide propionique... %			< 1 %
	201-176-3	607-089-00-0		
	Skin Corr. 1B; H314			
123-92-2	Isopentyl acetate			< 1 %
	204-662-3			
	Flam. Liq. 3; H226			
64-19-7	Acide acétique			< 1 %
	200-580-7			
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314			
103-26-4	Cinnamate de méthyle			< 1 %
	Skin Sens. 1; H317			
5392-40-5	Citral			< 1 %
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H317			
142-62-1	Acide hexanoïque			< 1 %
	205-550-7			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1; H311 H302 H314			
64-19-7	Acide acétique... %			< 0,1 %
	200-580-7	607-002-00-6		
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314			
123-92-2	Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle			< 0,1 %
	204-662-3	607-130-00-2		
	Flam. Liq. 3; H226 EUH066			
141-78-6	Acétate d'éthyle			< 0,1 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 3 sur 12

N° CAS	Nom de la substance	Proportion
	205-500-4	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
141-78-6	Acétate d'éthyle; ester éthylique de l'acide acétique	< 0,1 %
	205-500-4	607-022-00-5
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	

Libellé des phrases H et EUH: voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Nom de la substance	Proportion
		Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ETA	
89-78-1		Menthol	1 - < 5 %
		oral: DL50 = 3180 mg/kg	
8008-56-8		Essence de citron	< 1 %
		cutané: DL50 = >10000 mg/kg; oral: DL50 = >5000 mg/kg	
79-09-4	201-176-3	Acide propionique... %	< 1 %
		Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 10 - 100	
123-92-2	204-662-3	Isopentyl acetate	< 1 %
		oral: DL50 = 7400 mg/kg	
64-19-7	200-580-7	Acide acétique	< 1 %
		par inhalation: Fehlende Daten (gaz); cutané: Fehlende Daten; oral: DL50 = 3310 mg/kg	
103-26-4		Cinnamate de méthyle	< 1 %
		cutané: DL50 = >5000 mg/kg; oral: DL50 = 2610 mg/kg	
5392-40-5		Citral	< 1 %
		cutané: DL50 = >2000 mg/kg; oral: DL50 = 6800 mg/kg	
142-62-1	205-550-7	Acide hexanoïque	< 1 %
		cutané: DL50 = 584 mg/kg; oral: ETA = 500 mg/kg	
64-19-7	200-580-7	Acide acétique... %	< 0,1 %
		oral: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90	
		Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25	
141-78-6	205-500-4	Acétate d'éthyle	< 0,1 %
		cutané: DL50 = > 20000 mg/kg; oral: DL50 = 4934 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de gêne respiratoire ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Un traitement médical est nécessaire.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire ensuite un verre d'eau.

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 4 sur 12

depuis l'étranger: +41 44 251 51 51

Urgences sanitaires: 144

Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: porter un appareil respiratoire autonome isolant.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone dangereuse. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards au moyen d'un jet d'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Indications générales**

Veiller à une ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, absorbant d'acides, absorbant universel). Traiter le matériau absorbé conformément à la rubrique élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7

Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8

Élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est nécessaire.

Indications sur les mesures générales d'hygiène au poste de travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Établir et respecter un plan de protection de la peau! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, se doucher si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser sur le lieu de travail.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 5 sur 12

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients**

Tenir le récipient bien fermé.

Indications pour le stockage en commun

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Classe de stockage selon TRGS 3 (Liquides inflammables)
510:**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Arôme alimentaire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail (TRGS 900)**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	F/m ³	Limite de pointe	Espèce
78-83-1	2-méthylpropan-1-ol	100	310		1(l)	
64-19-7	Acide acétique	10	25		2(l)	
64-17-5	Éthanol	200	380		4(II)	
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	730		2(l)	
123-92-2	Acétate d'isopentyle	50	270		1(l)	
79-09-4	Acide propionique	10	31		2(l)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes-masque.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, seuls des gants de protection chimique portant le marquage CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres doivent être portés. Les gants de protection chimique doivent être sélectionnés en fonction du poste de travail, selon la concentration et la quantité de substances dangereuses. Il est recommandé de vérifier avec le fabricant des gants la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications particulières.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: Liquide
Couleur:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 6 sur 12

Odeur: fruchtig

Changements d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non déterminé

Inflammabilité

Solide/liquide: non applicable

Gaz: non applicable

Risques d'explosion

Le produit n'est pas: explosible.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammation

Solide: non applicable

Gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Valeur du pH (à 22 °C): 6,5

Solubilité dans l'eau: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: non déterminé

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations**Informations sur les classes de danger physique**

Propriétés oxydantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solides: 3,08 %

Vitesse d'évaporation: non déterminé

Autres informations**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produit en cas de manipulation et de stockage conformes à l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lors d'un stockage à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

keine

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 7 sur 12

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité**aiguë**

N° CAS	Désignation				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
89-78-1	Menthol				
	orale	LD50 3180	Rat		
		mg/kg			
8008-56-8	Essence de citron				
	orale	LD50 >5000	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	LD50 >10000	Lapin		
		mg/kg			
123-92-2	Isopentyl acetate				
	orale	LD50 7400	Lapin		
		mg/kg			
64-19-7	Acide acétique				
	orale	LD50 3310	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	Données manquantes			
	par inhalation	Données manquantes			
103-26-4	Cinnamate de méthyle				
	orale	LD50 2610	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	LD50 >5000	Lapin		
		mg/kg			
5392-40-5	Citral				
	orale	LD50 6800	Rat		
		mg/kg			
	cutanée	LD50 >2000	Rat		
		mg/kg			
142-62-1	Acide hexanoïque				
	orale	ATE 500			
		mg/kg			
	cutanée	LD50 584	Lapin	Study report (2001)	OECD Guideline 402
		mg/kg			
64-19-7	Acide acétique... %				
	orale	LD50 3310	Rat	GESTIS	
		mg/kg			
141-78-6	Acétate d'éthyle				
	orale	LD50 4934	Lapin	Ind. Med. Vol. 41,	OECD Guideline 401
		mg/kg		No.4, 31 - 33 (1972)	
	cutanée	LD50 > 20000	Lapin	Am Ind Hyg Ass J, 23,	Similar to one day cuff
		mg/kg		95 (1962)	method of Draize

Autres informations sur les essais

Le mélange est classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 8 sur 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: écotoxique.

N° CAS	Désignation					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
123-92-2	Isopentyl acetate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 21,5	96 h	Danio rerio		
		mg/l		(poisson-zèbre)		
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 >100	72 h	Desmodesmus		
		mg/l		subspicatus		
64-19-7	Acide acétique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 >1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
		mg/l		(truite arc-en-ciel)		
	Aiguë	EC50 >300,82	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	mg/l		(grande daphnie)		
103-26-4	Cinnamate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 2,76	96 h	Danio rerio		
		mg/l		(poisson-zèbre)		
5392-40-5	Citral					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 6,78	96 h	Leuciscus idus		
		mg/l		(ide mélanote)		
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 103,8	72 h	Scenedesmus		
		mg/l		subspicatus		
	Aiguë	EC50 6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés			(grande daphnie)		
142-62-1	Acide hexanoïque					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 88 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report	96-hour static
					(1976)	test, 10 fish per
						replica
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 52,3	72 h	Pseudokirchneriella	Study report	OECD Guideline
		mg/l		subcapitata	(2002)	201
	Aiguë	EC50 72 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report	OECD Guideline
	Toxicité pour les crustacés				(2002)	202
64-19-7	Acide acétique... %					
	Aiguë	EC50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna	Janssen et al	
	Toxicité pour les crustacés					
141-78-6	Acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LC50 230 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984)	other: US EPA
						method E03-05
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 1.800		Selenastrum		
		mg/l				
	Aiguë	EC50 560 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés					

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 9 sur 12

N° CAS	Désignation			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-19-7	Acide acétique			
	Traitement biologique aérobie	99%	30	
	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).			
5392-40-5	Citral			
	Traitement biologique aérobie	85-95%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).			
141-78-6	Acétate d'éthyle			
	Traitement biologique aérobie	100%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Désignation	Log Pow
8008-56-8	Essence de citron	3,33 - 6,3
123-92-2	Isopentyl acetate	2,7
64-19-7	Acide acétique	0,17
103-26-4	Cinnamate de méthyle	2,62
5392-40-5	Citral	2,9
142-62-1	Acide hexanoïque	2,05
64-19-7	Acide acétique... %	-0,17
141-78-6	Acétate d'éthyle	0,68

BCF

N° CAS	Désignation	BCF	Espèce	Source
142-62-1	Acide hexanoïque	234 - 249	Danio rerio	Envir. Tox. Chem. 18
141-78-6	Acétate d'éthyle	30	Leuciscus idus melanotus	Chemosphere 14, 1589

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances du mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés endocriniennes pour les organismes non cibles, aucun composant ne remplissant les critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Autres indications

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Ne pas rejeter dans les canalisations ni dans les eaux. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/la terre. Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Suisse: élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 10 sur 12

chimiques (ORRChim, RS 814.81).

Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages non contaminés et entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance elle-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/SDR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1169
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
14.3. Classes de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquette de danger:	3



Code de classification:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Numéro de danger:	30
Code de restriction en tunnel:	D/E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Entrée 3, entrée 40, entrée 75

Indications relatives à la directive IED 2010/75/UE (COV): 83,749 %

Indications relatives à la directive COV 2004/42/EG: 83,88 %

Indications relatives à la directive SEVESO III 2012/18/EU: N'est pas soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Restriction d'emploi: Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes (§ 22 JArbSchG).

Classe de danger pour les eaux (WGK): 2 - nettement dangereux pour les eaux

Statut: Classification des mélanges conformément à l'annexe 1, n° 5 AwSV

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions d'hypersensibilité de type allergique.

Suisse

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 11 sur 12

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'OChim en relation avec le règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour les substances contenues dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (Suisse)

Abréviations et acronymes: voir le répertoire sous <http://abk.esdscom.eu>**Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n°****1272/2008 [CLP]**

Classification	Méthode de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Black Lion plus (+) - Longfill Aroma

Révisé le: 25.10.2022

Numéro de matériel: 934

Page 12 sur 12

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Essence de citron, Cinnamate de méthyle, Citral. Peut produire une réaction allergique.

Version suisse

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 25.10.2022

Adaptations pour la Suisse: rubriques 1.3 (importateur et personne compétente), 1.4 et 4.1 (numéro d'urgence Tox Info Suisse), 13 (OMoD/ORRChim), 14 (ADR/SDR), 15 (législation suisse), 16 (SDR).

Autres informations

Ces indications se fondent sur l'état actuel de nos connaissances; elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et ne fondent aucun rapport juridique contractuel. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois et dispositions en vigueur.

(Les données relatives aux composants dangereux ont été reprises de la dernière fiche de données de sécurité en vigueur du fournisseur amont.)